

Lexicographie française : une approche critique



Álvaro David Hwang

Universidade Estadual de Maringá - PR - Brésil

monsieurhwang@hotmail.com

Résumé : Cet article est le produit de quelques réflexions personnelles formulées au fil de consultations successives en tant qu'utilisateur de dictionnaires monolingues de français et en tant que chercheur en Lexicographie qui, avant de faire des études lexicographiques de doctorat, avait déjà été séduit, depuis ses premières années d'études de français, par la richesse inépuisable de l'énoncé lexicographique. L'objectif principal de ce travail est d'analyser quelques aspects de la description d'un dictionnaire monolingue de français, afin de promouvoir une réflexion sur l'importance d'une approche critique de l'énoncé lexicographique et de contribuer aux études lexicographiques en langue française.

Mots-clé : dictionnaire, énoncé lexicographique, contraintes sémantico-syntaxiques

Lexicografia francesa: uma abordagem crítica

Resumo: Este artigo é o produto de algumas reflexões pessoais formuladas ao longo de consultas sucessivas enquanto usuário de dicionários monolíngues franceses e enquanto pesquisador em Lexicografia que, antes de fazer estudos lexicográficos de doutorado, já tinha sido seduzido, desde seus primeiros anos de estudos de francês, pela riqueza inesgotável do enunciado lexicográfico. O objetivo principal deste trabalho é analisar alguns aspectos da descrição de um dicionário monolíngue de francês, a fim de promover uma reflexão sobre a importância de uma abordagem crítica do enunciado lexicográfico e contribuir aos estudos lexicográficos de língua francesa.

Palavras-chave: dicionário, enunciado lexicográfico, coerções sintático-semânticas

French Lexicography: a critical approach

Abstract: This article is a result of some personal reflections based, first of all, on the successive consultation of French dictionaries over the years as a user, and secondly as a researcher in the field of lexicography, even prior to doctoral studies in that field. Right from the beginning of our studies, we have been seduced by the inexhaustible wealth of knowledge about the French language and its lexicographic discourse. The main objective of this paper is to examine a French monolingual dictionary critically and to contribute to studies in French lexicography.

Keywords: dictionary, lexicographic enunciation, semantic-syntactic features

Introduction

La Lexicographie, en tant qu'activité pratique de production de dictionnaires, a une longue tradition, on le sait. En tant que science, elle a une histoire relativement récente. Il suffit de penser qu'il a fallu attendre jusqu'à la moitié du XX^e siècle pour

voir s'ériger les bases théoriques d'une Lexicographie générale. Depuis la parution des premiers dictionnaires modernes monolingues du XVII^e siècle, la Lexicographie a certes fait de grands progrès et depuis, on a assisté à un perfectionnement de plus en plus important tant au niveau technique qu'au niveau de l'analyse des ouvrages lexicographiques, ce qui permet aux usagers d'avoir accès à des dictionnaires qui répondent de façon plus efficace et plus ciblée à des besoins spécifiques d'information. Cependant, si les formes essentielles qui constituent les caractéristiques techniques principales des dictionnaires modernes ont été mises en place au XVII^e siècle, il serait intéressant de réfléchir, face aux nouvelles possibilités offertes par les ressources technologiques actuelles, sur l'affirmation qu'a faite, il y a longtemps, B. Quemada (1967 : 562), selon qui, depuis l'avènement des premiers dictionnaires modernes, il ne serait plus possible de parler de création, mais plutôt d'évolution en Lexicographie.

Quoi qu'il en soit, malgré tous ces progrès et les efforts des lexicographes en vue de produire des dictionnaires qui soient le mieux adaptés possible aux attentes des usagers et qui aient un espace plus important dans l'enseignement-apprentissage d'une langue et notamment dans la vie de ceux qui apprennent une langue, il convient de reconnaître aussi qu'il n'en est pas moins vrai qu'une lecture un peu plus attentive et régulière de différents ouvrages lexicographiques permet de voir que les dictionnaires ne sont pas des ouvrages parfaits, exempts de reproches et de critiques : éventuellement, définition imprécise, absence d'exemple, manque de systématité, absence ou dispersion d'information, manque d'hiérarchisation des exemples, entre autres, se laissent entrevoir dans l'énoncé lexicographique.

Analyse

Face à la qualité technique des dictionnaires français contemporains, ce n'est donc pas sans stupéfaction que, dans un dictionnaire pédagogique (dit aussi dictionnaire d'apprentissage) tel que le *Petit Robert Micro* (conçu à l'intention d'usagers, francophones ou non, en phase d'apprentissage du français et dont le modèle de description fait preuve d'un souci constant d'explicitation, au moyen de modèles de phrases neutralisés, le comportement sémantico-syntaxique du mot décrit), on ne trouve, dans la description du verbe *interdire* par exemple, aucune référence à la possibilité syntaxique de dire *interdire à qqn de + infinitif*.

« interdire [] v. tr. <conjug. 37> REM. 2^e pers. plur. prés. de l'indicatif et du prés. de l'impératif : interdisez. 1 Défendre (qqch. à qqn). Le médecin lui interdit l'alcool, le tabac. La manifestation a été interdite. Interdire un film. → censurer. S'interdire tout effort, s'imposer de ne faire aucun effort. → Il est interdit de fumer dans les lieux publics. Il est interdit d'interdire (slogan, 1968). → (Avec que + subjonctif) Il a interdit

que nous restions ici. 2 (Choses) Empêcher. Leur attitude interdit tout espoir de paix. → exclure. 3 Frapper (qqn) d'interdiction (2) [...] Le Petit Robert Micro, 2012 »

Du point de vue des besoins d'information d'un usager étranger, cette absence d'information est un aspect négatif de la description et ce, pour différentes raisons :

i. elle ne va pas sans produire un effet de manque de systématisme du modèle de description adopté (cf. iii), ce qui n'est pas souhaitable dans un dictionnaire pédagogique, comme nous le disait déjà, il y a longtemps aussi, A. Rey (1977 : 133), selon qui « c'est dans ce modèle que l'absence de systématisme dans la description est ressentie de la manière la plus négative ».

ii. elle laisse à l'usager la responsabilité de trouver les moyens d'accéder à une information qui n'a pas été fournie. Or l'usager étranger n'est normalement pas en mesure de déduire, à partir de l'exemple « Le médecin lui interdit l'alcool, le tabac, la relation génétique entre les modèles sémantico-syntaxiques interdire qqch à qqn (qui est sous-jacent à l'exemple) et interdire à qqn de + infinitif » (qui a été omis).

iii. elle crée une relation conflictuelle entre les descriptions de deux unités lexicales (interdire/défendre) qui, en plus d'avoir des traits sémantiques en commun, obéissent aussi aux mêmes contraintes sémantico-syntaxiques.

« défendre v. tr. <conjug. 41> Défendre qqch. à qqn; défendre à qqn de (+ infinitif) : ordonner de ne pas avoir, de ne pas faire. → interdire. Le médecin lui défend l'alcool, de boire de l'alcool. La loi défend cela. → Défendre que (+ subjonctif). Il défend qu'on sorte. → Au passif et p. p. adj. Le tabac lui est défendu. Il est strictement défendu de fumer; c'est défendu. → défense de. [...] Le Petit Robert Micro, 2012 »

À « défendre », il y a explicitation des modèles « défendre qqch à qqn et défendre à qqn de + infinitif », accompagnés d'un exemple qui illustre les modèles (Le médecin lui défend l'alcool, de boire de l'alcool), alors que dans la description « d'interdire », de loin plus fréquent dans la conversation courante, l'usager doit se contenter de l'exemple « Le médecin lui interdit l'alcool, le tabac », qui ne lui permet d'accéder qu'au seul schéma sémantico-syntaxique « interdire qqch à qqn », et ce, après une analyse de reconnaissance et de compréhension de la nature et de la fonction du pronom complément. La décision de ne pas expliciter, comme à « défendre, les modèles interdire qqch à qqn » et « interdire à qqn de + infinitif » rend indispensable, bien évidemment, un exemple tel que *Je « t'interdis de lui répondre »* (cf. vi), afin que deux énoncés puissent renseigner sur les modèles sémantico-syntaxiques qui leur sont sous-jacents.

iv. elle réduit considérablement les conditions pour que l'usager construise des informations nouvelles sur la langue décrite : si l'explicitation de modèles, à « défendre »,

permet à l'usager étranger, d'une part, de comprendre, par la confrontation entre modèles (modèle x modèle), qu'en français il ne faut pas dire « *défendre qqn de + infinitif », comme cela est possible dans certaines langues comme le portugais, et, d'autre part, d'évaluer systématiquement les (im)possibilités syntaxiques qui en découlent (i. *ela foi proibida de + infinitivo* : *elle a été défendue de + infinitif »; ii. *ele os proibiu de + infinitivo* : *il les a défendus de + infinitif, etc), il n'en va pas de même pour « interdire », où l'explicitation des modèles « interdire qqch à qqn » et « interdire à qqn de + infinitif » conviendrait pour d'autres raisons que la seule systématisme dans la forme de présentation de phénomènes analogues : a) d'abord, parce que la linéarité des modèles (interdire → qqch → à qqn; interdire → à qqn → de + infinitif) explicite les contraintes sémantico-syntaxiques du mot décrit mieux que des énoncés tels que « Le médecin lui interdit l'alcool, le tabac ou Je t'interdis de lui répondre » qui, à eux seuls, rendent certaines informations moins directement observables, en fonction de la rupture de la linéarité syntagmatique imposée par la substitution pronomiale (Le médecin lui → interdit → l'alcool). De ce point de vue, en particulier, il est intéressant de noter la valeur didactique, à « défendre », de l'explicitation de modèles accompagnés d'un exemple qui les illustre, puisque la confrontation d'informations (modèles x exemples) permet à l'usager de comprendre les possibilités de réalisation du modèle explicité et les contraintes syntagmatiques impliquées; b) ensuite, parce que la confrontation entre modèles permettrait à l'usager de se rendre compte plus facilement, de même qu'à « défendre », des (im) possibilités syntagmatiques imposées par les contraintes sémantico-syntaxiques des modèles (proibir alguém de + infinitivo : **interdire qqn de + infinitif*; *ele foi proibido de + infinitivo* : **Il a été interdit de + infinitif*; *ele os proibiu de + infinitivo* : *il les a interdits de + infinitif, etc).

v. elle est compensée par un mécanisme qui peut induire en erreur : face au fonctionnement sémantico-syntaxique analogue de « défendre et interdire », il y a, dans la définition « d'interdire », explicitation de la syntaxe du définisseur (défendre qqch à qqn), ce qui permet de voir que, par un souci d'économie, l'usager est porté à reconnaître dans la syntaxe du définisseur une explicitation des contraintes sémantico-syntaxiques du défini. Cette démarche ou décision lexicographique s'avère dangereuse puisque, d'un côté, elle peut faire prendre à l'usager l'habitude d'associer deux choses qui, en réalité, ne sont pas à confondre : la syntaxe de la définition ne peut jamais renseigner sur la syntaxe du défini. Des activités pratiques de consultation de dictionnaires français monolingues réalisées informellement dans la salle de classe, auprès d'étudiants de français à l'université de Maringá, Paraná, au Brésil, ont pu montrer que certains étudiants, après avoir lu l'article « remercier », ont produit et considéré comme bien formés des énoncés tels que * « Je voudrais

remercier à tout le monde », puisque, pour eux, selon la définition, « remercier » c'est « dire merci à qqn ». Un exemple néfaste de cette confusion.

vi. elle met en valeur la méthodologie de choix des exemples : sachant qu'il y a une relation génétique entre le « Robert Micro » et « le Petit Robert » et que, de ce fait, le premier est, par un souci didactique plus prononcé, le résultat d'un traitement des informations du dernier, ce n'est pas sans surprise (et pour les raisons relevées à iii) qu'on constate que l'exemple « Je t'interdis de lui répondre », présent dans « le Petit Robert », a été supprimé du « Robert Micro ».

D'autres difficultés peuvent bien s'imposer à l'usager à différents niveaux. Examinons le cas de la description, dans le même dictionnaire d'apprentissage, d'une unité lexicale qui, pour différentes acceptions, présente des contraintes sémantico-syntaxiques différentes. Il s'agit ici du verbe « croire » et d'un cas particulier de dispersion d'information dans la description. Il est possible de voir clairement, dans l'énoncé lexicographique, le souci d'expliciter, par des modèles de phrases neutralisés, les contraintes sémantico-syntaxiques du mot décrit, en vue de désintégrer la complexité des faits décrits. On voit facilement aussi que la présentation des différentes acceptions est fondée sur l'explicitation de modèles. Pour les usagers lusophones, l'unité lexicale décrite présente un intérêt particulier. S'il y a, d'une part, une correspondance lexico-sémantique entre *croire* et les équivalents de la langue portugaise (*acreditar*, *crer*), d'autre part, les contraintes sémantico-syntaxiques de « croire » imposent une certaine difficulté à ces usagers en particulier, car la polysémie de l'équivalent de leur langue se traduit, dans la langue décrite, par différents modèles de construction, alors qu'en portugais elle s'en tient à un seul (*acreditar em algo*, *em alguém* ; *crer em algo*, *em alguém*).

« croire [] v. <conjug. 44> I V. tr. dir. 1 [...] 2 [...] 3 [...] 4 [...] 5 [...] 6 [...] II V. tr. ind. Croire à, en. 1 Croire à une chose, la tenir pour réelle, vraisemblable ou possible. Croire aux promesses de qqn. → compter sur. Ne plus croire à rien. Il y croit dur comme fer. Croire en qqch., avoir confiance en qqch. Croire en l'avenir. Il pensait que j'aurais cru en sa parole. 2 Croire en qqn : avoir confiance en lui. → compter sur, se fier à. Il croit en ses amis. 3 (Avec à) Être persuadé de l'existence et de la valeur de (tel dogme, tel être religieux). Croire à l'Évangile. Croire à l'astrologie. → Loc. fam. Il croit au père Noël, il est naïf. → Croire en Dieu : avoir la foi religieuse. 4 Croire à qqch. : considérer comme probable, comme très possible. Il croit de plus en plus au danger atomique. Je ne crois plus au succès. III [...] Le Petit Robert Micro, 2012 »

L'article du verbe *croire*, partiellement transcrit en haut, est divisé en trois grandes parties (I, II, III). Nous nous en tiendrons, à présent, à des remarques portant sur la deuxième partie (II), bien que l'article, dans son ensemble, fasse preuve de

déstructuration au niveau des contraintes de systématisation dans la forme de présentation des informations. La deuxième partie explicite d'emblée des informations de construction (*croire à, en*) qui subsument les différentes acceptions qui suivent, toujours précédées, à l'exception de 3, par des modèles de phrase : 1 « croire à une chose » ; 2 « croire en qqn » ; 3 (Avec à) ; 4 « croire à qqch ». En observant la façon dont les acceptions 1 et 4 présentent leurs modèles de construction respectifs, on peut se demander ce qui distingue « croire à une chose » et « croire à qqch », quand, en réalité, il s'agit d'un même modèle (croire à qqch). Il est important de rappeler ici que la régularité dans la forme d'explicitation des informations s'avère un élément important dans un dictionnaire pédagogique, d'autant plus qu'il s'agit là d'ouvrages lexicographiques dont le souci est, entre autres, de permettre un apprentissage méthodique d'une langue. Dans ce cas, en particulier, cette systématisme permet à l'utilisateur de reconnaître qu'un même modèle n'est pas l'exclusivité d'une seule acception.

Ce n'est pas sans stupéfaction non plus qu'on trouve, à l'intérieur de l'acception 1, après une suite d'exemples qui illustrent le modèle « croire à une chose », l'exemple « croire en qqch », qui, d'une part, n'a rien à voir, tant par ses traits sémantiques que syntaxiques, avec le modèle en vedette et, d'autre part, a une relation de complémentarité sémantico-syntaxique plutôt avec le modèle « croire en qqn » de l'acception 2.

À l'acception 3, il y a reprise, par une simple indication grammaticale (Avec à), du modèle « croire à qqch », après l'interposition désordonnée et asystématique, entre les acceptions 1 et 3, de deux modèles complémentaires (croire en qqch., croire en qqn). C'est à l'aide des exemples qui illustrent l'acception 3 que l'utilisateur doit associer un modèle non explicité à ceux des acceptions 1 et 4 pour avoir une idée globale des sens auxquels le modèle peut être associé. À l'intérieur de l'acception 3, après une suite d'exemples qui renseignent sur le modèle « croire à qqch », on trouve, contre toute attente, l'exemple « croire en Dieu », qui s'interpose entre deux acceptions qui partagent le même modèle (3 et 4). Il est intéressant de noter que, malgré le trait sémantique de la foi religieuse (qui est implicitement lié à celui de la confiance en Dieu), l'exemple « croire en Dieu » a plutôt trait aux modèles sémantico-syntaxiques « croire en qqch/croire en qqn », qui se trouvent, eux aussi, dispersés dans l'énoncé lexicographique.

Corriger la dispersion des informations peut favoriser une meilleure compréhension i) de la diversité et des oppositions entre différents modèles, en fonction de traits sémantiques différents, notamment si on pense aussi aux modèles « croire qqch et croire qqn », qui sont décrits dans la première partie de l'énoncé lexicographique et qui n'ont pas été abordés ici, bien que leur description aurait pu, elle aussi, faire l'objet de remarques importantes dans ce présent travail ; ii) de la polysémie du mot, qui se traduit par des contraintes syntaxiques différentes ; iii) d'une certaine « primauté »

d'un modèle (croire à qqch), qui recouvre un nombre important d'acceptions, face à la « spécialisation des modèles croire qqn/qqch » (vérité), « croire en qqn/qqch » (confiance). En bas, un réaménagement des informations (à titre d'illustration et non pas de suggestion de rédaction), en vue de mieux évaluer ce que l'énoncé lexicographique peut gagner en cohésion interne par la restructuration des informations.

« II. V. tr. ind. Croire à, en. 1 Croire à qqch. : tenir pour réel, vraisemblable ou possible. Croire aux promesses de qqn. → compter sur. Ne plus croire à rien. Il y croit dur comme fer. 2 Croire à qqch. : être persuadé de l'existence et de la valeur de (tel dogme, tel être religieux). Croire à l'Évangile. Croire à l'astrologie. → Loc. fam. Il croit au père Noël, il est naïf. 3 Croire à qqch. : considérer comme probable, comme très possible. Il croit de plus en plus au danger atomique. Je ne crois plus au succès 4 Croire en qqn. : avoir confiance en lui. → compter sur, se fier à. Il croit en ses amis. → croire en Dieu : avoir la foi religieuse. 5 Croire en qqch. avoir confiance en qqch. Croire en l'avenir. Il pensait que j'aurais cru en sa parole. III. [...] »

Conclusion

Pour conclure, il est important de dire qu'une approche critique de l'énoncé lexicographique ne saurait pas se faire sans le respect strict des contraintes qui définissent le modèle de description de l'ouvrage abordé et que les remarques critiques faites ici ne portent pas atteinte à la richesse séduisante du discours lexicographique à laquelle on a fait allusion dans le résumé de cet article. Au contraire, elles font voir que le discours lexicographique n'est pas achevé, une fois pour toutes terminé et, en ce sens, elles contribuent à rendre sa richesse inépuisable. Sur ce point, d'autres remarques critiques importantes portant sur le modèle de description de ce dictionnaire ont été relevées, mais elles n'ont pas trouvé de place dans ce travail, pouvant faire l'objet de publications ultérieures. Par ailleurs, il est également important de souligner qu'une approche de la richesse informationnelle du discours lexicographique a, elle aussi, une grande importance en Lexicographie, d'autant plus qu'elle peut contribuer à rendre le discours lexicographique plus séduisant et, par conséquent, à lui assigner un rôle plus effectif et plus important dans la vie de ceux qui apprennent une langue.

Bibliographie

Hwang, A. D. *Le Robert Micro : possibilidades e dificuldades para a construção e recuperação de informações por parte do usuário estrangeiro falante de língua portuguesa*. 2002. 280f. Thèse (Doctorat en Philologie et Langue Portugaise) Faculdade de Filosofia, Letras e Ciências Humanas, Universidade de São Paulo, São Paulo.

Ibrahim, A. H. 1989. *Lexiques*. Paris : Hachette.

Quemada, B. 1967. *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863. Etude sur leur histoire*,

leurs types et leurs méthodes. Paris : Didier.

Rey, A. 1977. *Le lexique. Images et modèles.* Paris : Librairie Armand Colin.

Rey, A. 2012. *Le Petit Robert Micro. Dictionnaire d'apprentissage de la langue française.* Paris : Le Robert.

Rey, A., Rey-Debove, J. 1996. *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.* Paris : Le Robert.

Rey-Debove, J. 1971. *Etude Linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains.* The Hague/Paris : Mouton.

Xatara, C.; Belavilacqua, C. R.; Humblé, Ph. R. M. (Orgs) 2011. *Dicionários na teoria e na prática : como e para quem são feitos.* São Paulo : Parábola Editorial.